

Délibération N° 2021-54

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 juin 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Le Conseil d'administration approuve le lancement et la signature des marchés publics suivants, conformément aux documents joints en annexe :

- **Travaux relatifs à la phase n°3 « construction neuve du bâtiment Learning centre dit La Ruche » - Lot n°18 « photovoltaïque ».**
- **Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés.**

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

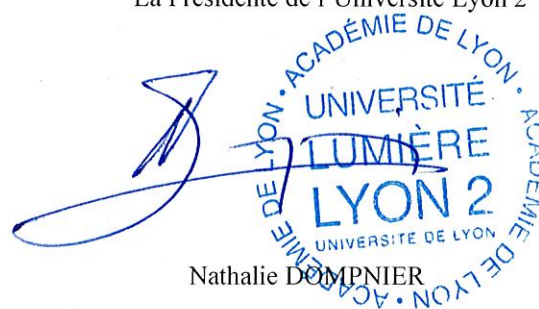
Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Lyon, le 21 juin 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 25 juin 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 25 juin 2021